

Lutte contre le décrochage scolaire en LP

Académie : Poitiers
Etablissement : Lycée Professionnel Jean Caillaud
Cité scolaire de Puyguillen
16600 Ruelle-sur-Touvre
ZEP : Non
Téléphone : 05 45 65 74 74
Fax : 05 45 65 53 63
Courriel : ce.0160036c@ac-poitiers.fr
Site : <http://hebergement.ac-poitiers.fr/l-ruelle/>
Personne contact : Jacques KURDIAN – Chef de travaux
Classes concernées : Les élèves intégrant le lycée en 3^{ème} DP ou BEP
Date des écrits : 9 mai 2007,, juin 2007
Lien web de l'écrit : <http://www.ac-poitiers.fr/meip>
Axe national concerné et éventuellement axe académique : Aide individualisée

Résumé :

L'objectif de la réflexion menée par l'équipe pédagogique du lycée professionnel vise à mettre en œuvre un dispositif permettant de renforcer l'intégration des élèves issus de collèges pour renforcer la construction de leur parcours professionnel. Ce dispositif est basé sur le principe qu'un bon accueil et un bon accompagnement, correctement organisés et coordonnés, sont des gages de remotivation, de dynamisation et de reprise de confiance, préalables essentiels à la réussite scolaire.

Mots clés : Accueil, Insertion, Réussite scolaire, Dynamisation

Structures	Modalités-Dispositifs	Thèmes	Champs disciplinaires
3 ^{ème} Découverte professionnelle	Diversification pédagogique	Difficulté scolaire	Enseignement professionnel
SEGPA		Comportement de rupture	Vie sociale et professionnelle
Lycée Professionnel			

Liaison Collège-Lycée professionnel.

L'accueil et l'accompagnement pour lutter contre le décrochage scolaire.

Présentation

Le lycée professionnel Jean Caillaud est un établissement de près de 350 élèves. Il est situé aux portes d'Angoulême (nord-est) en Charente et possède un internat.

Il intègre des formations tertiaires dans les domaines de la vente et des services, et des formations industrielles dans les domaines de la production mécanique, de la chaudronnerie et de l'électrotechnique.

Le lycée a la particularité de posséder dans son offre une classe de 3^{ème} Découverte Professionnelle (module 6 heures) se substituant à la rentrée 2006 à deux classes de 3^{ème} Polytechnologique.

Le public relève majoritairement de milieux socioprofessionnels défavorisés.

Constats

L'accueil organisé au bénéfice des nouveaux élèves en début d'année scolaire révèle, ou confirme, que nombreux sont ceux dont le projet professionnel n'est pas finalisé et dont l'orientation scolaire est vécue comme un échec.

Il est également à remarquer que des élèves issus de SEGPA intègrent des formations de type 3^{ème} DP ou même BEP (cas marginal), peu adaptées à leur profil et parcours particuliers, car sans aménagements.

Par ailleurs, l'adolescence est pour de nombreux jeunes une période difficile de recherche de repères, de remise en cause même personnelle, de fragilisation pendant laquelle le lycée doit pouvoir accompagner, soutenir et valoriser leurs initiatives leur facilitant ainsi insertions professionnelle et sociale.

Tout cela, et bien d'autres situations, peuvent entraîner le décrochage scolaire.

En ce qui concerne la liaison collège/lycée, l'établissement est pleinement engagé dans le développement de coopérations avec les collèges voisins notamment dans le domaine de l'orientation. Cela se traduit par exemple par l'organisation de séquences de découverte des métiers et des formations professionnelles.

L'équipe pédagogique est largement investie dans cette mission, pilotée par le chef de travaux et le coordonnateur tertiaire. Ce point fait l'objet d'un axe prioritaire de développement dans le cadre du projet d'établissement.

Problématique

Le constat présenté précédemment met en lumière un certain nombre d'obstacles, source potentielle de démotivation et substrat favorable au décrochage scolaire. orientation par défaut, environnement social d'origine, projets personnels, absence de projets professionnels, ...).

Ce décrochage peut conduire s'il n'est pas décelé et traité à temps à une sortie prématurée du système scolaire aux conséquences dramatiques en termes d'insertion rapide.

Pour contenir, voire réduire ce phénomène, un groupe de réflexion a été chargé de repérer les différents leviers pouvant être activés. Deux de ces leviers, le premier accueil au lycée et l'accompagnement, ont été mis en avant. Ils constitueront l'ossature du dispositif.

Construit initialement pour améliorer l'intégration dans les filières de formations professionnelles de jeunes issus de SEGPA, le dispositif décrit ci-après a pour vocation également à être étendu à l'ensemble des élèves présentant un risque de décrochage scolaire.

Quelques situations pouvant conduire au décrochage scolaire :

- un élève est affecté dans un établissement et/ou intègre une formation qu'il n'a pas souhaitée,
- un élève est intégré dans l'établissement en cours d'année suite à un déménagement ou suite à des mesures disciplinaires,
- un élève vit une situation médicale ou familiale difficile,
- le niveau d'exigence de la formation n'est pas adapté à un élève au regard de ses capacités de travail et de sa motivation,
- un élève n'a pas réussi à s'intégrer au groupe classe,

Les objectifs terminaux du dispositif

- Organiser et renforcer qualitativement le premier accueil réservé aux élèves intégrant le lycée professionnel,
- Construire un programme d'accompagnement limité dans le temps pour favoriser l'insertion de ces élèves au sein de l'établissement.
- Repérer et prendre en considération toute situation de décrochage scolaire.

Les objectifs opérationnels du dispositif

- Repérer les élèves pouvant présenter des risques significatifs de décrochage scolaire,
- Caractériser les données nécessaires au suivi des élèves potentiellement décrocheurs,
- Mettre en place un tutorat individualisé,
- Animer la relation collège-lycée-élèves-parents pour évaluer la progression et la pertinence des actions mises en place,
- Engager une réflexion sur l'évolution possible de la carte des formations du lycée pour étoffer l'offre proposée à ces élèves.

La composition du groupe de travail

Personnes ressources extérieures :

- Directeur de la SEGPA partenaire du lycée,
- Principal du Collège partenaire du lycée,

Au lycée :

- Proviseur,
- Proviseur adjoint,
- Chef de travaux,
- Coordonnateur tertiaire,
- Professeur de français/histoire,
- Professeur de mathématiques,

La première rencontre

Une première réunion du groupe a permis d'appréhender plus en détail les différents parcours scolaires possibles à l'issue de l'enseignement primaire et notamment la SEGPA. Les moyens mis en œuvre et l'organisation pédagogique du lycée comme du collège ont été présentés.

Cette étape a été essentielle à la construction du dispositif car elle a été l'occasion d'un échange réel et d'une découverte ou redécouverte des pratiques pédagogiques mises en œuvre par chacun.

Le dispositif et les étapes de sa mise en œuvre

Repérer :

La première démarche à opérer est bien de repérer dans les délais les plus courts les élèves présentant un risque de décrochage scolaire. Des indicateurs sont définis pour cela (rang du vœu obtenu en termes d'orientation, absentéisme, situation sociale, ...). Ces éléments sont recueillis par la vie scolaire tout en respectant les règles élémentaires de confidentialité.

Ce premier repérage ne ferme pas la porte à d'autres au cours de l'année, mais de sa promptitude dépend l'efficacité du dispositif.

Diffuser :

Les éléments ainsi recueillis permettent de dresser une première liste d'élèves potentiellement décrocheurs « à surveiller ». Les professeurs principaux en sont informés et assurent la veille.

Identifier le projet :

En ce qui concerne les élèves issus de SEGPA, il est opportun de se renseigner sur le champ professionnel de l'établissement d'origine. Pour tous les élèves il est nécessaire de s'intéresser à leur éventuel projet professionnel, à leurs centres d'intérêts scolaires et extra-scolaires,

Mettre en place et organiser le tutorat :

En concertation avec les élèves repérés et leur famille, un membre de l'équipe pédagogique est désigné comme adulte référent avec pour mission d'assurer le relais entre les différents intervenants dans l'établissement et en dehors.

L'organisation du tutorat est faite en concertation avec l'élève, notamment la fréquence des entretiens.

Prendre connaissance des compétences acquises :

Cet aspect du dispositif est important. En s'appuyant sur les « forces » de l'élève il est d'autant plus facile de lui redonner confiance et le redynamiser. Les élèves de SEGPA disposent d'un livret d'évaluation que le référent peut consulter par l'intermédiaire du collègue. Ce document reste toutefois confidentiel dans certains points.

Faire le lien avec le collègue :

Les évaluations menées au cours de l'accompagnement de l'élève sont mises en corrélation avec ses résultats obtenus au collège. L'évolution de son comportement et/ou de ses acquisitions est un indicateur fiable de la pertinence de l'accompagnement mis en œuvre. Cette évolution fait l'objet d'une information régulière au référent.

Etablir un lien avec les parents :

Les professeurs principaux établissent des bilans d'étapes concis afin d'informer régulièrement les parents de l'évolution de l'élève par l'intermédiaire des adultes référents, véritables liens entre lycée, familles et élèves.

Suivre l'évolution de l'élève :

Un document de suivi synthétique est renseigné régulièrement. L'ensemble de ces bilans est à la disposition de toute l'équipe pédagogique. Ces documents sont centralisés dans le bureau du conseiller tuteur en insertion.

Accompagner le parcours scolaire :

Des séquences de soutien scolaire, l'organisation de mini-stages en entreprise et toute autre action visant à la construction du projet professionnel de l'élève sont organisées par le conseiller tuteur en insertion du lycée en concertation avec l'équipe pédagogique, l'élève, ses parents et l'adulte référent.

Evaluer le dispositif :

Comme pour toute action, cette étape reste incontournable. Elle permet de remédier à quelques dysfonctionnements, d'améliorer et de proposer des évolutions au dispositif.

Des éléments pour l'évaluation du dispositif :
(l'évaluation est menée par l'ensemble des intervenants du dispositif)

La finalité du dispositif	Les finalités de l'évaluation	Les champs d'observation	Les critères d'évaluation
Mettre en œuvre un dispositif permettant de renforcer l'intégration des élèves	Garantir un accueil et un suivi de qualité	Le repérage des élèves en difficulté	La vie scolaire a établi la liste des élèves issus de SEGPA
			La provenance de ces jeunes est connue
			Les champs professionnels des SEGPA sont connus (cartographie)

issus de collèges pour renforcer la construction de leurs parcours scolaire et professionnel.			La liste a été actualisée en cours d'année pour les élèves en décrochage potentiel
			La diffusion a été faite aux professeurs principaux
	La diffusion des informations		Le listing des élèves en difficultés est régulièrement mis à jour
			L'équipe pédagogique a connaissance de ce document
	La mise en place du tutorat		Un référent est désigné pour chaque élève du dispositif
			Les référents sont connus dans l'établissement
			Le choix du référent se fait en partenariat avec le jeune, sa famille et l'équipe pédagogique
	Le suivi de l'évolution du jeune		Le livret d'évaluation du jeune est consultable
			Certaines données restent confidentielles et ne sont consultables qu'à la demande expresse
			L'archivage des données est centralisé
			L'équipe pédagogique du collège d'origine est consultée
			Une fiche de suivi est régulièrement renseignée par les professeurs
			Toute difficulté rencontrée est communiquée à l'équipe pédagogique
			La fiche « élève » est complétée par le jeune régulièrement
			Le référent renseigne la fiche spécifique au jeune dont il a en charge le suivi
	La qualité de l'accueil		Les élèves sont accueillis par classe
		Les élèves issus de SEGPA sont accueillis plus spécifiquement par le conseiller tuteur en insertion.	
		Des activités de groupes sont organisées	
		Les parents des élèves issus de SEGPA sont reçus	

			L'élève complète la fiche de renseignement
	Participer à la construction du parcours du jeune	L'identification du projet de l'élève	Le projet de l'élève est bien défini
			Le projet du jeune est connu de l'équipe
		Le repérage des compétences acquises	Le livret de compétences du jeune est consulté par l'équipe
			L'équipe s'appuie sur les acquis du jeune pour le développement de nouvelles compétences
		Le lien avec le collège d'origine	Le collège a fourni les renseignements demandés
			Le collège est sollicité pour participer aux réunions de suivi du jeune
		Le lien avec les parents de l'élève	Les parents sont informés des difficultés rencontrées et des progrès réalisés par le jeune
			Les parents participent aux réunions relatives au jeune
		La remotivation de l'élève	Les progrès sont constatés et formalisés dans un documents de suivi
			Le jeune formalise son projet d'orientation et professionnel
	Le jeune retrouve motivation et « quitte » le dispositif		
	Améliorer les pratiques professionnelles	L'accompagnement scolaire	Les professeurs prennent en compte le vécu du jeune
			Les professeurs coordonnent leurs actions
			Les référents et le conseiller tuteur en insertion animent le dispositif
		La proposition de remédiations au décrochage	Le conseiller tuteur en insertion met en œuvre les préconisations du conseiller d'orientation
			Une réorganisation pédagogique est mise en oeuvre
			Des solutions de décrochage sont engagées (stages entreprises, ...)
La coordination du dispositif	Le dispositif est coordonné par le conseiller tuteur en insertion		

		La mise en œuvre des outils spécifiques	Tous les services du LP sont mobilisés
			Le réseau des partenaires est sollicité (ANPE, MGI, ...)
			Le dispositif a généré des outils spécifiques
			Les outils sont connus de tous
			Les outils sont renseignés par tous
			Les remarques et suggestions sont prises en compte pour l'évolution des outils

Un organigramme reprenant ces différents points et les programmant dans le temps est proposé aux personnes impliquées dans le dispositif. (**Annexe 1**)

Les points forts du dispositif :

- la prise en compte de la nécessité d'un accueil de qualité,
- la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé,
- la prise en charge du phénomène du décrochage scolaire,
- la possibilité de proposer des parcours individualisés de formations,
- la coordination du dispositif au sein du lycée par le conseiller tuteur en insertion,
- la complémentarité organisée et animée des différentes missions des personnels de l'établissement (conseiller d'orientation, infirmière, médecin scolaire, assistante sociale, chef de travaux, conseiller tuteur en insertion, personnel enseignant, ...),
- l'appui du groupe d'aide à l'insertion (GAIN),
- la création d'outils spécifiques supports du dispositif.

Les apports de la réflexion et de la mise en œuvre du dispositif :

La contribution des partenaires :

Afin de mettre en œuvre ce dispositif dans de bonnes conditions, les différents acteurs impliqués se sont réunis à plusieurs reprises :

Une première réunion a permis de collecter les éléments nécessaires à la compréhension du fonctionnement d'une SEGPA. Les objectifs pédagogiques ont été présentés ainsi que les objectifs en terme d'insertion professionnelle.

Des statistiques ont été exposées par le Directeur de la SEGPA partenaire :

En Charente :

- 40 à 50% des élèves de SEGPA s'orientent vers l'apprentissage,
- 30 à 40% des élèves de SEGPA s'orientent en lycée professionnel,
- 5% des élèves de SEGPA s'orientent en MFR,
- 22 élèves sur 24 poursuivent en CAP,
- 75% des élèves qui font un CAP l'obtiennent,
- 6% des élèves sont en SEGPA.

La structure SEGPA, son public, ses enseignements, son organisation pédagogique et ses cycles d'adaptation sont exposés.

La seconde rencontre a eu pour objectif de définir plus précisément les actions à mettre en œuvre, de définir le rôle attendu de chacun (référent, professeur principal, chef de travaux, conseiller tuteur en insertion, coordonnateur tertiaire, ...) et de définir un calendrier d'actions sur une année scolaire. Cette réunion a soulevé la nécessité de faire évoluer l'offre de formation du LP dans le domaine des CAP, particulièrement adaptés à ces jeunes.

L'accueil comme élément fondamental d'entrée au lycée professionnel :

La démarche globale proposée repose sur la prise de conscience par les membres de l'équipe pédagogique d'organiser un accueil de qualité pour les nouveaux élèves de l'établissement. Le passage du collège au lycée est une marche importante à négocier. Elle est rendue encore plus difficile lorsque l'élève est fragilisé scolairement. L'accueil et l'accompagnement qui s'en suit sont coordonnés par le conseiller tuteur en insertion et le référent de l'élève concerné.

Il est important, dans la mesure du possible, d'adapter la structure au jeune et non le contraire.

Cette prise de conscience entraîne un changement important dans l'organisation des premières semaines de la rentrée scolaire pour ces élèves. Ce premier accueil réussi est la première pierre au dispositif qui sera consolidé par la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé dont les bénéficiaires sont les élèves les plus fragilisés.

Le référent de l'élève en difficulté scolaire :

Le rôle de ce dernier est bien de se positionner auprès de l'élève comme personne ressource qu'il peut solliciter en cas de difficultés ou pour lui faire part de tout élément nécessaire au suivi de sa scolarité.

Le référent communique ces éléments aux services du LP concernés.

Le référent n'est pas obligatoirement un professeur de l'élève mais il est un adulte de l'établissement.

Il accompagne l'élève dans la construction de son parcours scolaire et l'aide à construire son projet professionnel en lui apportant les ressources nécessaires.

Il participe à chaque étape de l'accompagnement et aux prises de décision.

Il contribue également à l'évolution des pratiques liées au dispositif.

Le projet d'établissement

Cette action est désormais inscrite au projet d'établissement comme axe prioritaire. Elle ne se présente donc plus seulement sous le terme de « dispositif » mais aussi de « politique d'accueil et d'accompagnement » des élèves potentiellement décrocheurs. Elle est intégrée au fonctionnement des équipes pédagogiques grâce à une organisation efficiente et sa coordination par le conseiller tuteur en insertion, véritable lien entre toutes les composantes de l'établissement pouvant intervenir sur ce champ.

Cette action se traduit concrètement par :

- l'organisation d'un accueil convivial lors de la rentrée scolaire pour tous les élèves,
- l'organisation lors des premières semaines de la rentrée d'animations pédagogiques permettant aux groupes classes de se constituer et d'estomper

ainsi toutes les individualités : stages sportifs, animations théâtrales, visites culturelles, ...

Toutes les composantes du dispositif sont mises en éveil et les premiers repérages d'élèves en difficulté sont opérés. Les actions adaptées à chaque cas sont lancées.

Pour les cas d'élèves relevant d'une mauvaise orientation, des changements d'affectation peuvent être nécessaires et il n'est pas trop tard.

Pour d'autres, des rencontres avec la famille permettent d'ôter certaines interrogations et d'organiser le suivi de l'élève ou la mise en œuvre d'un « contrat ».

De toutes les façons, la conseillère d'orientation est saisie de la difficulté rencontrée et préconise une série d'actions qui seront coordonnées par la conseillère tutrice en insertion et mises en œuvre par l'équipe pédagogique.

Il peut également s'agir d'actions immédiates comme l'organisation de mini-stages en entreprises ou dans une autre structure de formation pour conforter le projet de l'élève.

Le changement de statut de l'apprenant notamment le passage du statut d'apprenti à celui de scolaire ou l'inverse, est possible sous certaines conditions.

L'évolution de l'offre de formation du lycée professionnel

La construction du dispositif permet de mener en parallèle une réflexion sur une évolution de la carte des formations du lycée. L'ouverture de cette offre à une formation permettant de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes en grande difficulté scolaire et potentiellement décrocheurs issus de 3^{ème} est à l'étude. L'établissement envisage l'ouverture d'un CAP (en formation sous statut scolaire ou par l'apprentissage) dans un domaine complémentaire à l'offre départementale et compatible avec les champs professionnels développés par les collèges alentour, supports de SEGPA.

Par exemple :

- CAP ETC - Employé technique de collectivité,
- CAP PROELEC – Préparation et réalisation d'ouvrages électriques,
- CAP MBC – Maintenance des bâtiments et collectivités.

Le Groupe d'Aide à l'Insertion (GAIN)

Le GAIN est informé de chaque cas d'élèves repérés par les équipes et de chaque bénéficiaires du dispositif. Il sollicite la participation de divers partenaires internes et externes à l'établissement (MGI, CIO, Associations, Entreprises, Services de l'emploi,...). Il établit, le cas échéant, ces contacts pour la préparation à l'insertion professionnelle. Le positionnement de cette entité et sa reconnaissance institutionnelle en font un acteur incontournable du dispositif.

Les outils mis en oeuvre :

- l'organigramme de la mise en œuvre du dispositif (Annexe 1)
- la fiche de « suivi élève » renseignée par l'équipe enseignante, (Annexe 2)
- la fiche « référent » permettant de proposer des solutions aux problématiques rencontrées par les élèves bénéficiaires (Annexe 3)

Les outils	N°	Pour qui ?	Pourquoi ?	Quand ?	Contenu
Organigramme de	1	Tous les acteurs	Pour élaborer sa	Début d'année	Voir document en

mise en œuvre du dispositif		du dispositif	propre stratégie d'intervention	scolaire	annexe
Fiche « présentation de l'élève »	2	Les élèves repérés en décrochage	Pour évaluer le projet professionnel de l'élève	Dès le repérage des difficultés	Voir document en annexe
Fiche « suivi de l'élève »	3	Pour l'équipe pédagogique	Pour faire le point sur la scolarité de l'élève	Dès le repérage des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'élève, prénom, classe, professeur principal, référent. - Noms des enseignants, disciplines, - Observations sur le comportement, le travail et les résultats de l'élève.
Fiche « référent »	4	Pour le référent de l'élève dès qu'il est nommé	Pour comprendre l'évolution de l'élève dans la structure	Dès le repérage des difficultés	Voir document en annexe
Fiche « bilan d'étape »	5	L'élève en décrochage	Pour qu'il exprime les difficultés rencontrées à tous les niveaux de la vie scolaire	Dès le repérage des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'élève, prénom, classe, référent, - Pour l'élève, ce qui est difficile, ce qui lui plaît ou déplaît en ce qui concerne « enseignements général et professionnel » et vie scolaire.
Liste des spécialités de SEGPA et liste des CAP	6	L'équipe pédagogique	Pour repérer les compétences professionnelles de l'élève sur lesquelles s'appuyer	Début de l'année scolaire pour les élèves issus de SEGPA. Dès le repérage des difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> - La liste des CAP composant l'offre de formation de la Charente, - Les spécialités des SEGPA.

Le tableau ci-dessus présente tous les outils utilisés par l'équipe. En annexe, sont présentés trois d'entre eux.

Récapitulatif des changements apportés par l'action innovante :

	Elèves	Enseignants	Regard extérieur
Avant-hier	<p>Les élèves sont accueillis par le professeur principal. L'accueil est global et les élèves doivent s'adapter rapidement au nouveau rythme scolaire.</p> <p>Les cours commencent immédiatement.</p>	<p>Aucun renseignement n'est pris sur l'origine de l'élève ni sur son parcours et son comportement scolaires.</p>	<p>L'établissement est vécu comme un nouveau lieu de formation où l'élève devra faire preuve d'adaptation pour réussir.</p>
Aujourd'hui	<p>La première semaine de rentrée scolaire est consacrée à l'accueil des élèves.</p> <p>L'organisation conviviale de cette semaine leur donne le temps de découvrir l'établissement (structure et organisation) et de prendre la mesure du travail qu'ils devront fournir.</p> <p>Les élèves découvrent une équipe pédagogique.</p>	<p>L'équipe pédagogique se présente de façon globale.</p> <p>L'équipe a la possibilité de rencontrer les familles tôt dans l'année scolaire grâce à l'organisation de réunions d'information.</p>	<p>Les parents ont la possibilité de rencontrer rapidement l'équipe pédagogique chargée de la formation de leur enfant.</p> <p>Les différents dispositifs et les missions du lycée leur sont présentés.</p>
Demain	<p>L'élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour le remettre en situation de réussite. Un référent est désigné pour organiser le lien lycée-élève-parent et l'animer.</p>	<p>L'équipe se renseigne rapidement sur les élèves potentiellement décrocheurs en mettant en évidence un certain nombre de critères et indicateurs pour cela. Un accueil plus personnalisé est mis en place afin de discuter avec l'élève de son projet de ses centres d'intérêts,</p>	<p>La relation enseignant-élève-parent est renforcée. L'ensemble des acteurs du lycée est mobilisé.</p> <p>Le lycée envisage de renforcer son offre de formation.</p>

ANNEXE 1 : Organigramme de mise en oeuvre

ACCUEIL				
Quoi faire	Qui	Quand	Comment	Observations
• Repérer	CPE	Rentrée	Liste élève	Diffusion aux professeurs principaux
• Diffuser	Professeurs principaux	Rentrée	Listing	Equipes pédagogiques
• Identifier la provenance et le champ professionnel des élèves	Administration / CPE	Rentrée	Listing inscrits / Dossier	Diffusion à tous
• Mettre en place le tutorat	Equipe	Septembre	En partenariat avec l'élève et la famille	Pas forcément le professeur principal mais tout adulte de l'établissement
• Prendre connaissance du livret d'évaluation de l'élève et des remarques de l'équipe antérieure	-Elèves (demande du professeur principal) -Collèges (demande du Proviseur)	Septembre		Dossier confidentiel. Archivage bureau CTI / COP
• Prendre contact avec les professeurs de SEGPA	Professeurs principaux	Novembre		Bilan d'étape : Evaluation / Echange
• Prendre contact avec les parents des élèves	Professeurs principaux	Décembre		Bilan d'étape
ACCOMPAGNEMENT				

Quoi faire	Qui	Quand	Comment	Observations
<p>■ Organiser le tutorat avec l'élève</p>	Tuteur	Septembre	Fréquence des entretiens, disponibilité...	
<p>■ Suivre l'évolution de l'élève</p>	Equipe / CPE	Tous les mois	<p><u>Fiche de suivi synthétique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comportement - progression scolaire 	<p>Dossier à disposition de tous Bureau CTI / COP</p> <p>Le CTI coordonne le renseignement de la fiche et en informe en retour l'équipe.</p>
<p>■ Accompagner le parcours scolaire pour redynamiser et intégrer l'élève</p>	<p>Professeurs principaux</p> <p>Equipe CTI</p> <p>COP</p> <p>CTX</p>	Tous les mois	<p>Soutien scolaire</p> <p>Mini-stages...</p>	<p>Organisation du soutien :</p> <p>Equipe</p> <p>Organisation des mini-stages :</p> <p>CTI / COP / CTX</p>

CPE : Conseiller principal d'éducation
 COP : Conseiller d'orientation psychologue
 CTI : Conseiller tuteur en insertion
 CTX : Chef de travaux

ANNEXE 2 : Suivi de l'élève

MOIS:

Nom:

Prénom:

Classe:

Professeur principal:

Référent:

Nom enseignant	Discipline	Observations sur le comportement, le travail et les résultats de l'élève

ANNEXE 3 : Fiche référent

Mois:

Nom :

Prénom:

Classe:

Référent:

Bilan:

1) Observations sur l'intégration dans la structure LP / Classe

2) Observations sur le travail et les résultats scolaires

3) Observations sur l'orientation choisie

4)

Difficultés constatées	Solutions proposées et mises en place

Auto-évaluation : la synthèse MEIPPE

« Lutte contre le décrochage scolaire en LP »

LP Ruelle sur Touvre 16

Public concerné	Elèves	Enseignants	Projet d'établissement
Etapes d'évaluation			
<p>HIER, LES CONSTATS (analyses, attentes, conception de stratégies, de processus)</p>	De nouveaux élèves en début d'année scolaire confirment que leur projet professionnel n'est pas abouti et que leur orientation scolaire est vécue comme un échec.	Un groupe de réflexion a été chargé de repérer les différents leviers pouvant être activés.	2004/05 une classe de 3 ^{ème} de découverte se substituant à la rentrée 2006 à deux classes de 3 ^{ème} Poly technologique
<p>AUJOURD'HUI, LES EVOLUTIONS (résultats en termes de connaissances, capacités, compétences, attitude ; l'aspect qualitatif...)</p>	L'organisation de la semaine d'accueil permet aux élèves de découvrir l'équipe pédagogique et prendre la mesure du travail à fournir en meilleure confiance.	L'accueil au lycée et l'accompagnement constituent l'ossature du dispositif d'aide à l'élève.	Le dispositif « politique d'accueil et d'accompagnement » est inscrit au PE comme axe prioritaire.
<p>DEMAIN, LES IMPACTS (réajustements prévus, effets dans la durée, perspectives ..)</p>	L'élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour le remettre en situation de réussite.	Un accueil plus personnalisé est mis en place afin de discuter avec l'élève de son projet et de ses centres d'intérêts,...	Ce dispositif a pour vocation, à court terme, d'être étendu à l'ensemble des élèves présentant un risque de décrochage scolaire.
Conditions de réussite	Créer un dispositif de remotivation, de dynamisation et de reprise de confiance correctement organisé et coordonné.		
Outils d'évaluation utilisés	Fiche suivi élève Fiche référent Fiche ressenti Un organigramme reprenant les différents points et les programmant dans le temps est proposé aux personnes impliquées dans le dispositif.		